

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DES RESSOURCES EN EAU
OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT
NIF : 000116001715484
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE
DE CAPACITES MINIMALES
N° 15 /MOD/ONA/2018

L'Office National de l'Assainissement lance un Appel d'Offres national ouvert avec exigences de capacités minimales en vue de retenir une entreprise ou un groupement d'entreprises, pour la réalisation des systèmes d'épuration type jardins filtrants ainsi que leur mise en service à travers 21 Wilayas.

- Les entreprises intéressées par le présent appel d'offres peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots. Elles peuvent être retenues pour un ou plusieurs lots.

CONDITION D'ELIGIBILITE

Pour que l'offre soit éligible, les soumissionnaires doivent répondre aux conditions minimales d'éligibilité suivantes, et ce conformément à l'article 6 de l'Instruction aux soumissionnaires.

Soumissionnaire seul :

Première condition C1 : Capacités professionnelles

Les entreprises nationales ou de droit Algérien doivent obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle activité principale dans le domaine de l'Hydraulique ou Travaux Publics, catégorie IV (4) au minimum.

Deuxième condition C2 : Capacité financière

Les soumissionnaires doivent fournir une attestation de solvabilité bancaire.

Troisième condition C3 : Capacités techniques

Avoir réalisé l'une des installations suivantes :

- Une station d'épuration type biologique ;
- Un centre d'enfouissement technique ;
- Une station de relevage ;
- Une fosse septique ;
- La pose d'un collecteur.

Les références justifiant la condition C3 doivent être accompagnées d'attestations de bonne exécution délivrées par les Maîtres d'Ouvrage concernés

Soumissionnaire en groupement :

1/- Le Chef de file considéré comme membre du groupement majoritaire doit répondre aux conditions suivantes :

Première condition C1 : Capacités professionnelles

Les entreprises nationales ou de droit Algérien doivent obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle activité principale dans le domaine de l'Hydraulique ou Travaux Publics de catégorie minimale IV (4).

Deuxième condition C2 : Capacités financières

Les soumissionnaires doivent fournir une attestation de solvabilité bancaire.

2/- Les membres du groupement doivent répondre aux conditions suivantes :

Première condition C1 : Capacités professionnelles

Les entreprises nationales ou de droit Algérien partenaire doivent obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle activité principale dans le domaine de l'Hydraulique ou Travaux Publics, catégorie minimale III (3).

3/- Le chef de file ou l'un des membres doit répondre à la condition C3 :

Troisième condition C3 : Capacités techniques

Avoir réalisé l'une des installations suivantes :

- Une station d'épuration type biologique ;

- Un centre d'enfouissement technique ;
- Une station de relevage ;
- Une fosse septique ;
- La pose d'un collecteur.

Les références justifiant la condition C3 doivent être accompagnées d'attestations de bonne exécution délivrées par les Maîtres d'Ouvrage concernés.

Le retrait du cahier des charges se fera sur présentation d'un reçu de virement d'un montant de Trente mille Dinars Algériens (30.000 DA) au compte N°003-00638-301141300058 ouvert auprès de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural - Agence Birkhadem.

Le cahier des charges pourra être retiré dès parution du présent avis d'appel d'offres auprès du bureau des marchés de l'Office National de l'Assainissement (ONA) sis au :

Carrefour Sidi Arcine, route de Baraki – Alger – Algérie
BUREAU DES MARCHES
Fax : 023 .92. 21.71

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique, et une offres financière qui seront insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, et ce conformément à l'article 16 de l'Instruction aux soumissionnaires.

I. DOSSIER DE CANDIDATURE : constitué des pièces notamment :

pièce A1 - La déclaration de candidature datée et signée.

pièce A2 - La déclaration de probité datée et signée.

pièce A3 - Une copie du statut de l'entreprise.

II. OFFRE TECHNIQUE : constituée des pièces notamment :

Pièce B01: Déclaration à souscrire datée et signée.

Pièce B02: Le Cahier des Clauses Générales Administratives et Financières (CCGAF) et l'Instruction aux soumissionnaires (IS) paraphée à chaque page et signée en dernière page avec la mention manuscrite "LU et ACCÉPTÉ".

Pièce B03: Cahier des Clauses Techniques Particulières (GCTP) paraphé à chaque page et signé en dernière page.

III. OFFRE FINANCIERE : constituée des pièces notamment :

Pièce C1 : La Soumission datée et signée par le fondé de pouvoir dans le cas d'un groupement.

Pièce C2 : Le bordereau des prix. Pour chaque prix, le soumissionnaire devra faire correspondre le montant en toutes lettres.

Pièce C3 : Le détail quantitatif et estimatif dûment rempli paraphé à chaque page et signé en dernière page.

Ces trois enveloppes seront mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme qui comporte la mention suivante :

OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT

"APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMALES"

N° 15 /MOD/ONA/2018

REALISATION DES SYSTEMES D'EPURATION TYPE JARDINS FILTRANTS A TRAVERS 21 WILAYAS

« À NE PAS OUVRIR QUE PAR LE COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

La durée accordée aux soumissionnaires pour la préparation des offres est de Quarante Cinq (45) jours à partir de la première publication de l'avis d'appel d'offres sur les quotidiens nationaux ou le BOMOP ou le Portail des Marchés Publics.

La date de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres avant 11H au siège de la Direction Générale de l'ONA.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

La date d'ouverture des offres correspond au dernier jour du délai de préparation des offres à 14 heures.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant « la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois » à partir de la date de l'ouverture des plis.

Pour plus détails sur le contenu des plis, veuillez consulter notre site :

www.ona.dz/www.ona-dz.com.